

Mise à jour sur les négociations avec le personnel enseignant

Edmonton, le 9 décembre 2020- Des pourparlers contractuels en vue de négocier les dispositions locales d'une convention collective renouvelée couvrant la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2020 entre le Conseil Scolaire Centre-Nord (l'employeur) et l'Alberta Teachers' Association (le syndicat des enseignants), tous deux situés à Edmonton, ont commencé à la suite d'un avis du syndicat des enseignants en juin 2019.

Ce n'est que le 26 septembre 2019 qu'une première rencontre a pu être organisée avec le syndicat des enseignants. Depuis le début, les négociations avec le syndicat des enseignants ont été difficiles.

Lors de la première réunion, le syndicat des enseignants a déposé ses revendications, dont certaines dépassaient les limites fixées pour les négociations locales. Malgré deux requêtes au comité de transition chargé de superviser les négociations locales et leurs décisions confirmant que ces items relevaient de la table centrale, le syndicat des enseignants a refusé de retirer les revendications contestées.

Comme peu de progrès ont été réalisés dans les négociations, l'employeur a demandé au gouvernement, le 5 décembre 2019, la nomination d'un médiateur. L'employeur espérait que cette étape déboucherait sur des négociations constructives et, en fin de compte, sur la conclusion d'un accord.

Malheureusement, au début de 2020, l'Alberta a été confrontée à l'éclosion de la COVID-19 et l'apprentissage des élèves s'est déplacé à la maison à partir de mars jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette situation a eu un impact sur le processus de médiation et les parties n'ont pu planifier une première rencontre avec le médiateur avant le 21 avril 2020. Une deuxième séance de médiation a par la suite eu lieu le 28 septembre 2020.

Le 7 octobre 2020, alors que le processus de médiation était toujours en cours, le syndicat des enseignants a choisi de convoquer une assemblée générale de l'unité de négociation et de demander aux enseignants présents de voter pour autoriser le représentant des enseignants à demander la tenue d'un vote de grève supervisé par le gouvernement. Plus tard dans la soirée, l'agent négociateur du syndicat des enseignants a informé l'employeur que 98% des enseignants présents appuyaient une telle action du syndicat des enseignants. Cette décision du syndicat des enseignants a surpris l'employeur et a déstabilisé les pourparlers de la médiation.

Une troisième réunion de médiation a eu lieu le 13 novembre 2020. Bien que la médiation ait réussi à amener le syndicat des enseignants à retirer leurs revendications précédemment jugées inappropriées pour la négociation locale, toutes les questions n'ont malheureusement pas pu être réglées de manière mutuellement satisfaisante.

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



Le 5 décembre 2020, un an après la demande initiale de médiation de l'employeur, le médiateur a mis fin au processus et la période de réflexion obligatoire de quatorze (14) jours en vertu du *Labour Relations Code* de l'Alberta a été enclenchée.

La période de réflexion se termine le 18 décembre 2020, après quoi le syndicat des enseignants peut fixer une date pour le vote de grève supervisé par le gouvernement. Avant de le faire, le syndicat des enseignants doit présenter une demande au Alberta Labour Relations Board. Pour l'instant, aucune demande de vote n'a été déposée par le syndicat des enseignants.

Présentement, peu de questions restent non résolues dans les négociations. Lorsque les pourparlers reprendront, les deux parties devront concentrer leur attention sur les domaines des postes hors de la portée de la convention collective, des jours de congé supplémentaires payés pour les administrateurs scolaires, des activités parascolaires pour les élèves et du temps de déplacement pour le congrès annuel du syndicat des enseignants.

Dans l'intervalle, l'employeur portera son attention sur le plan de contingence pour faire face à la grève prévue par le syndicat des enseignants.

Pour plus d'information :
media@centrenord.ab.ca